



LE CAPITAINE
JEAN-BAPTISTE-LOUIS-FRANÇOIS
BOULANGER, Sieur DUHAMEL



Jean-Baptiste-Louis-François Boulanger, Sieur Du Hamel, fils de Jean Baptiste Nicolas Du Hamel et de Marie Angélique Filleux, est né le 6 février 1732 en la ville d'Amiens (Picardie). Il est baptisé le lendemain dans la paroisse Saint Martin de la dite ville.

Il débute sa carrière militaire le 11 février 1747 lorsqu'il est incorporé dans le régiment d'infanterie de Laval. Cette unité est alors stationnée à Condé-sur-L'Escaut (Nord-Pas-de-Calais, sur le cours de l'Escaut dans la banlieue de Valenciennes). Son colonel propriétaire, depuis le 22 août 1743, n'est autre que le brigadier Guy André Pierre de Montmorency, Duc de Laval.

Duhamel quitte ce régiment lors de sa réforme en 1749. Il y a déjà le rang de capitaine car il y laisse une compagnie portant son nom (compagnie Duhamel).

La mention qui est couramment citée dans les publications concernant son service au régiment d'infanterie de Cambis est une erreur pour la simple raison que la réception de ce régiment par le marquis de Cambis d'Orsan ne se fit qu'après 1749, à une époque où Jean-Baptiste-Louis François Boulanger Duhamel quitte ce régiment et que son dossier militaire le dit réformé de cette unité.

Cette grossière confusion à été rayée sur les notes manuscrites par les archivistes au SHAT de Vincennes, mais se trouve **malheureusement toujours colportée d'une manière erronée dans les livres et sur divers supports d'internet**. Des corrections s'imposent donc.

Il est évidemment toujours difficile, même de nos jours, d'intégrer une unité qui n'existe pas durant la période où on se trouve en fonction.

Voici ci-après les diverses mutations et réformes connues par ce régiment de sa création en 1676, à sa réforme en 1762 :

Régiment de Vivonne de 1676 à 1688 ; Régiment de Thianges de 1688 à 1702; Régiment de Mortemart de 1702 à 1712 ; Régiment de Laval de 1712 à 1729 ; Régiment de Tonnay-Charente de 1729 à 1731 ; Régiment de Mortemart de 1731 à 1743 ; Régiment de Laval de 1743 à 1749 – renforcé par l'incorporation du régiment

d'Escars le 10 février 1749 ; Régiment de Cambis de 1750 à 1762 – réformé par incorporation au régiment Royal le 10 décembre 1762.

Le 1er octobre 1756, Duhamel intègre le régiment de cavalerie de Royal-Roussillon (unité régulière de la ligne) en tant que cornette : porte-étendard d'une compagnie de cavalerie. Le port de cet emblème de reconnaissance pour les troupes montées était réservé aux maîtres ou aux bas-officiers.

Ce rang fut rebaptisé "enseigne" de cavalerie par l'ordonnance du 8 septembre 1756. Toutefois, pour les revues et le combat, ce privilège du port de l'étendard était réservé au cornette du régiment, autrement dit à un jeune officier, cadet issu d'une illustre famille, qui servait à ce poste particulier dans ces circonstances.

Outre sa tardive entrée dans l'Ordre de Saint-Louis au rang de Chevalier, de son classement d'anoblissement par Louis Pierre d'Hozier (Juge d'Arme de la Noblesse de France), nous avons ici une preuve supplémentaire qui situe bien le sieur Duhamel dans les classes de la noblesse de France, évidemment provinciale, mais bien effective.

Le régiment se trouve alors, depuis mai 1748, sous le commandement de Louis Léon Félicité de Brancas, Comte de Laurageais. On voit également à ce poste de cornette, depuis le premier août 1743, mais sur une autre compagnie, le sieur Joseph de Courtaurel, Écuyer, Seigneur de la Tour de Rouzat et des Thierris qui allait devenir capitaine et même colonel par la suite.

Le 16 mai 1758, le sieur Duhamel est nommé aide-major d'infanterie dans le corps de troupes légères des Volontaires de Clermont-Prince.

Ce régiment mixte de troupes légères a été créé à Liège (cité du Prince Évêque) le 7 mai précédent pour le Prince et Comte de Clermont, Louis de Bourbon-Condé, qui en est le colonel-propriétaire. Le régiment est constitué de compagnies d'infanterie (fusiliers et grenadiers) et de cavalerie. On y trouve aussi au combat des fantassins convertis en artilleurs qui manient des petits canons légers (pièces de 4) alors fortement enviés par l'artillerie royale régulière.

Duhamel y obtient le rang de capitaine le 15 décembre 1758.

Le premier mars 1760, il est nommé capitaine aide-major d'une compagnie de cavaliers (ils seront surnommés "dragons" en 1759) de ce régiment mixte.

*- D'autres sources laissent entendre que c'est seulement le 6 septembre qu'il obtint véritablement ce rang.
Cela se produisait parfois entre la date d'obtention du grade et son effectivité dans l'active régimentaire.*

Le 10 février 1763, le traité de Paris, qui met un terme définitif à la Guerre de Sept Ans, est signé à la Capitale. Un premier accord de paix avait déjà été ratifié à Fontainebleau le 3 novembre 1762.

Le capitaine Duhamel et son régiment de Clermont-Prince se trouvent stationnés sur la frontière au sein de la ville de Longwy (Meurthe et Moselle) où l'unité est réformée par le Comte de Chabo le 18 avril 1763. La réforme du premier mars a déjà converti cette unité, à l'instar de toutes les troupes légères subsistantes, en Légion de Clermont-Prince.

Au mois de mai 1763, le régiment tout entier est passé en revue à Longwy, et ses effectifs réduits sont relevés dans leur intégralité (*on peut le voir sur le contrôle des troupes par Le Corvisier*).
La constitution du régiment se présente ainsi :

Ordonnance régimentaire du 1^{er} mars 1763.

Colonel-propriétaire :

Louis de Bourbon-Condé, Comte de Clermont-en-Argonne, Prince du Sang de la Maison de Condé (Oise).

État-major : 5 officiers

- Monsieur de Commeiras, colonel-lieutenant-brigadier,
- M. de Romans, lieutenant-colonel,
- M. D'Ayme, major,
- M. le Chevalier de Commeiras, aide-major capitaine,
- M. Duhamel, aide-major capitaine.

Troupes : neuf compagnies.

Infanterie : une compagnie de grenadiers.

M. de Beau cousin, capitaine de la compagnie de grenadiers. 3 officiers & 29 grenadiers.

Infanterie : quatre compagnie de fusiliers.

- 1^{ere} compagnie :
M. Blair, capitaine. 3 officiers & 17 fusiliers.
- 2^{eme} compagnie :
MM. Le Chevalier de Blair et Desfontis, capitaines. 3 officiers & 17 fusiliers.
- 3^{eme} compagnie :
M. de Villereau, capitaine. 3 officiers & 17 fusiliers.
- 4^{eme} compagnie :
M. Cohorn, capitaine. 3 officiers & 17 fusiliers.

Cavalerie : quatre compagnies de cavaliers désignés "dragons" depuis 1759.

- 1^{ere} compagnie :
M. Du Blaisel, capitaine. 3 officiers & 29 cavaliers.
- 2^{eme} compagnie :
M. Cornier, capitaine. 3 officiers & 29 cavaliers.
- 3^{eme} compagnie :
M. Schwartz, capitaine. 3 officiers & 29 cavaliers.
- 4^{eme} compagnie :
M. Chenneviere, capitaine. 3 officiers & 29 cavaliers.

Total des effectifs du régiment : 240 hommes.

34^e régiment wallon (liégeois) étranger ayant servi la France sous l'Ancien Régime.

Nous sommes ici très très loin des délires livresques de trop nombreux auteurs de l'affaire de la Bête et d'autres inaptes scolaires qui voient dans ce corps princier étranger un imaginaire régiment de dragons de Clermont au roi, des dragons de Clermont-Ferrand (dans les BDs) ou un régiment de dragons de Clermont-Prince, et qui n'ont jamais l'un comme l'autre existé sous le règne de Louis XV, voire par les plus grands délires de le confondre avec le régiment de cavalerie des Choiseul- Beaupré.

Les diplômes d'états octroyés à ces personnes totalement incompétentes à traiter de ces domaines, mais qui vont cependant être lues et considérées comme étant aptes à en parler, donnent bien des frissons quant à la réelle culture historique dans ce pays !

Les régiments de dragons réguliers français de l'armée du roi (17rgts de 1762 à 1767) étaient constitués de 400 à 500 hommes, alors que **les troupes montées** de ce régiment mixte étranger de Clermont-Prince ne totalisaient que 128 hommes au plus fort de l'ordonnance de 1763.

Durant leur période de service en Gévaudan, on ne trouva sur place en tout et pour tout que **59 cavaliers montés et démontés** (Duhamel et son ordonnance inclus). Ceux qui parlent très maladroitement d'un régiment de dragons (**400 à 500 hommes**) employé dans la traque à la bête n'ont pas conscience du sens totalement disproportionné et ridicule de leur propos.

Les quatre compagnies montées de Clermont-Prince étaient alors recensées comme cavalerie depuis 1758, tandis que celles des régiments de dragons du roi ne furent pas classées en tant que cavalerie avant l'année 1784, sous le règne suivant, celui de Louis XVI.

Encore une raison bien spécifique pour ne pas se tromper et ne pas colporter ces lourdes erreurs qui ne sont pas sans conséquences sur cette histoire comme nous l'avons vu bien souvent.

Nous avons découvert et signalé cette lourde confusion doublement centenaire en 2002. Elle fut aussitôt corrigée un peu partout dans les publications officielles, dont celles de la Lozère, de la Haute-Loire, des Gazettes annuelles de la Bête, les publications d'histoire militaire à Paris, etc, mais il semble qu'une nouvelle génération d'individus qui ne savent visiblement pas lire ou comprendre ce qui a été publié de longue date par des historiens sérieux (tel M. Serge Colin) ait dernièrement atterri sur le sujet.

Le constat est accablant et bien là puisque nous assistons à nouveau à l'évocation littéraire et imaginaire de ce régiment de dragons de Clermont ! Ce public semble incurable !



3^e Royal

RÉGIMENTS DE DRAGONS
1762 – 1767

© P. Berthelot 2009 -

- 1^{er} Colonel-général
- 2^e Mestre-de-camp général
- 3^e Royal
- 4^e Du Roi
- 5^e La Reine
- 6^e Dauphin
- 7^e Orléans
- 8^e Bauffremont
- 9^e Choiseul – Custine en 1763
- 10^e D'Autichamp
- 11^e Chabot
- 12^e Coigny – Damas (Thianges) en 1765
- 13^e Nicolai – Lanan en 1763
- 14^e Chapt – Belzunce en 1764
- 15^e Chabillant – Monteclerc en 1763
- 16^e Languedoc
- 17^e Schomberg



fusilier cavalier grenadier

Volontaires de Clermont - Prince

LÉGIONS
1763 – 1767

LE RÉGIMENT MIXTE DE DUHAMEL
CHASSEURS DE LA BÊTE

© P. Berthelot 2009 -

- 1^{ère} Légion Royale
- 2^{ème} Légion de Flandres
- 3^{ème} Légion du Haynaut
- 4^{ème} Légion de Conflans – hussards de Conflans 1765
- 5^{ème} Légion – Volontaires de Clermont - Prince – 5^{ème} Légion de Condé 1766
- 6^{ème} Légion – Volontaires de Soubise – 6^{ème} Légion de Soubise 1766

**ABSOLUMENT RIEN A VOIR
AVEC LES RÉGIMENTS
DE DRAGONS !!!**

© P. Berthelot 2009 -

L'image parle encore bien mieux que tous les écrits (voir les sources dans la Bibliographie en fin d'étude).

C'est durant cette période de 1763 que le Capitaine Duhamel, aide-major des cavaliers (dragons des troupes légères) du régiment des Volontaires de Clermont-Prince (encore parfois ainsi désignés au lieu de Légion de...) appartenant à l'armée du Bas-Rhin, rédige un rapport de "mémoires et maximes générales pour les manœuvres de cavalerie de ses cavaliers", dédié au ministre des armées, le Duc Étienne-François de Choiseul.

Nous avons retrouvé la trace de ce document à la Bibliothèque Nationale de France puis aux archives de Caen. Malgré les vaines recherches des archivistes du lieu, nous avons eu la chance de parvenir à consulter ce manuscrit grâce au généreux concours du professeur Jean-Marc Moriceau.

Nous y avons découvert un capitaine Duhamel plutôt raffiné, presque littéraire et connaissant parfaitement bien, sur un plan technique, la science de la pratique équestre ; ses cavaliers montaient "à la hussarde" sur des selles et des harnachements "à la hongroise" mais il est vrai que le régiment avait intégré dans ses rangs cette année là le corps des hussards de Saint-Victor, dont les hommes portaient déjà une livrée aux couleurs identiques à celle de Clermont-Prince.

Le portrait personnel du sieur Duhamel nous a aussi dès lors paru bien éloigné de celui qu'on nous brosse habituellement dans les livres consacrés à l'affaire de la Bête du Gévaudan. Il était sans aucun doute un homme d'esprit mais aussi de corps (physique). Pour ce qui touche à son courage et à sa bravoure sur le champ d'action, nul n'est en mesure de les contester.

Voici ce que relate en détail, à ce sujet, son dossier militaire au SHAT de Vincennes :

"Blessé d'un coup de sabre au côté droit le 16 juillet 1757 au passage du Weser. La nuit du 6 au 7 septembre 1760, durant l'affaire de Zeriemberg (Ceremberg), il eut l'avant dernier doigt de la main gauche cassé et la cheville du pied droit meurtrie par la chute de son cheval, tué sous lui, après avoir reçu plusieurs coups de baïonnettes et un coup de fusil à travers la cuisse (six blessures au total)."

Ses états de services et jugements de ses supérieurs, que nous verrons plus loin, sont tout aussi exemplaires. Et il en est de même de la plupart de ses camarades de Clermont-Prince dont il serait exhaustif d'énumérer ici les multiples blessures contractées au combat. Tout ceci est bien différent de l'apparence poltronne et incompétente qu'on a voulu imputer aux militaires de cette unité. Ces regrettables travers relèvent seulement d'une évidente incompétence à traiter de ces sujets. Les hommes de Clermont-Prince étaient de courageux et très efficaces soldats sur le terrain.

Ce n'est pas une simple note écrite par un personnage mal intentionné à l'égard de ce régiment et de son colonel-propriétaire (le "moine-soldat") qui peut mettre en balance à elle seule d'aussi glorieux états de services.

Vers l'automne 1763, les compagnies montées de ce régiment Clermont-Prince, surnommées "dragons", sont stationnées et réparties en Languedoc, telle la majorité des compagnies des Légions et des Volontaires dont on ne savait plus trop quoi faire sur la frontière Est à la fin de la Guerre de Sept Ans.

Les cavaliers de ce corps, qui n'ont absolument rien à voir avec les régiments de dragons du roi de la ligne, sont répartis au sein des cités de Bourg-Saint-Andéol et par la suite de Langogne et de Pradelles. Une certaine correspondance de novembre 1763 adressée au sieur de La Coste, Gouverneur de Pradelles, par le capitaine du Blaisel, commandant des compagnies montées de Clermont-Prince à la caserne de Langogne, ne laisse aucun doute sur la présence des soldats de l'unité sur place dès cette époque.

En fonction d'une source évoquée par Monsieur Vincent Minaire, nous sommes informés que les dragons de Clermont-Prince se trouvaient bien en garnison à Pradelles le 8 juillet 1764 :

PV de prise d'écrou aux prisons de Pradelles daté et signé à titre de témoin par le sieur "La Liberté" dragon du régiment des Volontaires de Clermont-Prince.

Exit donc, double preuve à l'appui, cette venue ordonnée par le roi Louis XV pour traquer la Bête à l'automne 1764 comme on peut hélas encore le lire dans certains livres ou publications journalistiques. Nous invitons donc les auteurs à corriger cette importante erreur sur leurs futures publications qui changent bien des tournures au sujet de l'histoire. La liasse C. 853 des Archives de l'Hérault nous signale également, qu'en 1764, les cavaliers des Volontaires de Clermont-Prince se trouvaient à Langogne et au Bourg-Saint-Andéol en Vivarais.

Dans cette dernière cité, les officiers étaient logés chez le curé Joseph Lascombes qui tenait à cet effet un éminent livre de comptes. Plus loin, nous voyons qu'ils avaient reçu 300 livres de poudre du magasin royal de l'artillerie pour leurs carabines et leurs pistolets. Il y avait là plus que largement ce qu'il fallait pour se mettre en chasse sur la trace des bêtes dévorantes.

En octobre 1764, les quatre compagnies montées des Volontaires de Clermont-Prince sont toutefois cantonnées entre Langogne et Pradelles. Les deux présentes à Langogne étaient commandées par les capitaines du Blaisel et Cornier, tandis que celles de Pradelles l'étaient par les capitaines Chenneviere et Schwartz.

C'est apparemment le Comte du Blaisel, capitaine-commandant, qui avait l'autorité sur ces quatre compagnies de cavaliers du régiment de Clermont-Prince.

C'est durant ce cycle automnal que surgit sur le secteur de Langogne une bête dévorante qui s'en prend aux humains. Les cavaliers et leurs collègues démontés sont alors sollicités par les autorités locales pour participer à sa traque et aux battues. Le commandant de compagnie avait en ce temps autorité pour sortir de sa caserne une partie des troupes dont il avait la charge sans solliciter l'approbation de ses supérieurs.

Cependant, l'animal traqué par divers contingents de chasseurs, dont ceux du sieur Mercier venus de Mende, finit par se déplacer sur la région du Malzieu et de Saint-Chély-d'Apcher, en Gévaudan.

Le 14 octobre 1764, un officier bien en Cour en la personne du capitaine d'état-major Duhamel, qui s'est porté volontaire pour traquer l'animal, reçoit l'ordre du lieutenant-général (général de division) Comte Jean- Baptiste de Marin de Moncan, commandant en second des troupes de la province du Languedoc à la suite du Duc de Fitz-James, de se porter à la poursuite du monstre anthropophage.

Pour cela, il est pourvu d'ordres particuliers lui permettant d'agir partout sur le terrain en dehors de la juridiction ordinaire du stationnement des compagnies montées de Clermont-Prince (secteur des villes de Langogne et de Pradelles). Afin d'accomplir sa mission en Gévaudan, il est autorisé à constituer une unité particulière d'une cinquantaine d'hommes à partir des meilleurs tireurs issus des quatre compagnies de cavaliers stationnés à Pradelles et Langogne. Il vida partiellement ces dernières, obligeant le reliquat de garnison de Pradelles à quitter sa caserne pour rejoindre l'autre partie restante des compagnies montées qui logeaient à Langogne.

En 1764 et 1765, lors de la traque des bêtes en pays des gabales, Duhamel n'était pas vieux et ridé comme voudraient nous le faire croire quelques auteurs très mal informés à son propos, car il n'avait en ce temps que 32 et 33 ans ! Il suffit juste de savoir compter à partir de sa date de naissance pour le constater.

Il s'agit là d'un état spécifique à la situation car le capitaine Duhamel relevait de l'état-major et n'avait sous ses ordres aucun commandement de compagnies de cavaliers de troupes légères. On peut malheureusement souvent lire à travers les pages des livres consacrés au sujet ces lourdes confusions qui attribuent à Duhamel des pouvoirs et des fonctions qu'il ne possédait pas de par son authentique fonction d'officier d'état-major.

Ce n'était alors pas son rôle au sein de ce régiment mixte de commander les compagnies de cavaliers. Il y avait les capitaines de compagnies pour le faire (quatre dans le cas présent). Cela tient simplement au fait que les écrivains et autres historiens civils n'ont aucune compétence particulière pour maîtriser le titanesque volume d'informations que recèle le monde martial sous l'Ancien Régime. Il est toujours assez désolant de découvrir que par simple prétention, certains s'essayaient à aborder cet univers dont ils ne connaissent, ni d'Eve ni d'Adam, le sens profond des mots.

Ils sont d'autre part incapables d'en respecter la bonne orthographe malgré leurs reconnaissances scolaires couchées sur le papier. Cela fait ironiquement sourire dans les véritables hautes sphères du sujet de les voir si bas sur les premiers barreaux de l'échelle alors que par leur égo ils ont la naïveté de se croire tout en haut. Ce ne sera plus dans cette vie qu'ils seront enfin capables de quitter le Rubicon de l'ignorance pour combler leur retard en la matière, qui est incommensurable.

En conclusion, on se passerait volontiers de leur essais ratés qui sont contre-productif à la conformité des faits et à la compréhension de cette histoire. Il ne suffit pas d'être prétentieux, arrogant et gonflé d'orgueil pour être compétent à en parler convenablement (CQFD).



casque vu du côté gauche



*casque
vu du devant*



*casque
vu de l'arrière*



casque vu du côté droit

© P. Berthelot 2009 -

Vues du casque en similor des soldats du capitaine Duhamel, différent de celui du dragon par son cimier à boucle et sa courte crinière.

En grande tenue et à la parade, il était agrémenté d'un cordonnnet de laine blanche natté et d'un plumet blanc (aigrette) fiché à gauche dans le bandeau.

Les autres cavaliers des légions et des Volontaires avaient la coiffe du casque en métal argenté ou coiffaient des bonnets en poils d'ours. Par la suite, lorsque ces cavaliers prendront la dénomination de chasseurs-à-cheval (ce qu'ils ont toujours été) la rosette de leur casque sera agrémentée en son pourtour d'un cor de chasse pour bien le différencier de celui des dragons.

Partis de Langogne le 3 novembre 1764, après une accalmie dans la tempête de neige, et suite à un passage par Mende pour y rencontrer et prendre conseil auprès de Monseigneur l'évêque Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, Duhamel et son unité, constituée de dix-sept cavaliers montés et quarante démontés, parviennent à Saint-Chély-d'Apcher le 5 novembre suivant.

Il s'installe avec son ordonnance chez l'aubergiste Grassal tandis que ses hommes se logent tant bien que mal, et le plus souvent chez l'habitant (cadre des lois sous l'Ancien Régime pour le logement des gens de guerre). Dans les jours qui suivent, et lorsque le temps le permet, Duhamel éparpille ses troupes sur un secteur qui va de Saint-Chély au Malzieu.

Les cavaliers de Clermont-Prince connaissent assez vite quelques déboires avec les populations locales et sont même accusés de piétiner les récoltes sous deux mètres de neige ! Étienne Lafont, procureur fiscal de l'évêque de Mende, Syndic du Gévaudan et

subdélégué de l'intendant du Languedoc, met rapidement un terme à ces élucubrations par un courrier officiel qui dément catégoriquement toutes ces inepties.

Cette rumeur sans fondement était toute aussi stupide que celle que l'on rencontre hélas chez certains auteurs qui, ne nos jours, font le plus imbécilement du monde un amalgame imaginaire entre les soldats de Duhamel et les dragons des régiments du roi qui ravagèrent les Cévennes protestantes jusqu'au début du XVIIIe siècle. C'est le comble de la maladresse lorsqu'on sait que Duhamel et ses cavaliers provenaient d'un régiment princier de la Maison de Condé, Maison qui fut plusieurs fois à la tête des protestants et de leur armée aux cours de notre Histoire, et qui perdit même un de ses princes tué par un soldat du roi en cette circonstance durant le célèbre combat de Jarnac (le fameux coup de Jarnac).

À la toute fin du XVIIe siècle, lors des procès des Grands Jours d'Auvergne et des Grands Jours du Languedoc qui leur faisaient suite, la Maison de Condé était encore accusée de connivence avec les protestants du Vivarais par les tribunaux royaux d'exception. Lorsqu'on a un si lamentable niveau en Histoire, on n'écrit pas par pitié, on se cultive d'abord !

Lorsque le temps le permet, les soldats de Duhamel, qui se trouvent majoritairement à pied faute de montures ou par commodité du service dans l'instant, pistent les bêtes depuis l'aube, de 9 heures du matin jusqu'à la fin du jour. Le 23 novembre, les cavaliers démontés de Clermont-Prince s'embusquent à proximité du cadavre d'une victime des bêtes dévorantes durant 24 heures. L'opération est répétée à plusieurs reprises, mais les bêtes ne reviennent jamais auprès des dépouilles de leurs proies.

Durant cette période, les cavaliers de Clermont-Prince reçoivent à Saint-Chély le tissu ventre de biche nécessaire pour faire couper leurs nouveaux uniformes "à la polonaise" afin de remplacer les anciens de 1762 qui sont en loques. Ils attendent ce nouvel habillement depuis le printemps de 1763 et nous sommes en novembre 1764 !

Le soldat use tellement son soulier lors des marches (en ce temps il n'existe pas de coupe de pied droit ni de pied gauche mais seulement une coupe unique pour les deux pieds et d'un cuir qui est mal traité et donc fragile) que le capitaine Duhamel est obligé d'engager son argent personnel dans le but d'en acheter de neufs pour équiper ses hommes.

Six semaines plus tard, après avoir entendu le témoignage de la jeune et courageuse fille de Civergols qui a victorieusement combattue une bête le 18 décembre 1764, Duhamel et ses hommes se retrouvent sur le secteur du bois de la Baume le 22 décembre, non loin du château du même nom, où la bête a été signalée.

Soudain, le capitaine voit la bête, la visualise dans le canon de son fusil d'ordonnance, mais trois de ses cavaliers (dont son trompette) qui ne l'ont pas remarqué en embuscade et qui ont aussi aperçu l'animal, lui coupent accidentellement sa trajectoire de tir.

Duhamel vide son son fusil à perte car son coup de feu est imprécis, la bête a bougée. Son ordonnance, restée en arrière avec les chevaux, lui passe sa monture en toute urgence. Duhamel part précipitamment au galop pistolet au point mais se trompe de chemin dans le bois. Deux de ses fourriers ont par contre pris le pas de la bête.

Ils vident en sa direction leurs quatre pistolets, en vain, elle est déjà trop loin. Il la poursuivent, leurs redoutables sabres germaniques de hussards au poing, mais elle conserve suffisamment de distance avec ses traqueurs pour qu'ils ne puissent la sabrer.

Depuis au moins l'année 1762, selon le volonté du ministre Choiseul et ses réformes, tous les cavaliers devaient subir l'entraînement du manège de "la course des têtes". Cet obligatoire exercice leur permettait de sabrer la moindre pâquerette au ras du sol tout en se trouvant au galop (principalement pour ces cavaliers très légers montés et harnachés à la hussarde).

La cavalerie des années 1760 et son équitation n'avaient plus rien à voir avec celle des années 1750, caractéristique de ses charges à l'ancienne botte contre botte. La création des écoles de cavalerie

par le ministre Choiseul et l'obligation d'y envoyer les cavaliers à l'exercice avaient totalement changé la donne.

A travers les pages de son manuscrit, le capitaine Duhamel insiste d'ailleurs très bien sur la monte particulière de ses cavaliers sur leurs rigides selles à la hongroise, ce qui en fait les cavaliers les plus légers de leur temps, loin devant la cavalerie régulière et les dragons, équipés des lourdes selles à la royale et d'un harnachement différent.

Dans sa course effrénée, la bête parvient au pied d'un ancien mur, mais son agilité hors norme lui permet de le franchir sans encombre. Les montures des soldats ne peuvent pas suivre, le mur est trop haut.

Le temps de contourner l'obstacle, la bête les a grandement distancés et finit par les semer à travers un marécage. Les chevaux, bien que sellés et harnachés à la hussarde et le plus légèrement possible de toutes les troupes montées existantes à cette époque, ne peuvent la courser sur le sol de cette zone inadaptée à tout poids supérieur à celui d'un gros canidé.

Monsieur Philippe Sauré, du pays Basque, découvreur aux archives de Mende du document Bès de la Bessière concernant l'envoi de la Bête de Chastel à l'hôtel des La Rochefoucauld rue de Seine à Paris, était parvenu à retrouver le lieu exact où les deux fourriers du capitaine Duhamel ont perdu la bête au bord de cette tourbière. Il est à ce jour la seule personne à avoir effectué des relevés topographiques sérieux en Gévaudan en ce qui concerne les lieux qui ont compté dans cette histoire.

Le capitaine Duhamel, qui avait bien observé l'animal au bois de la Baume, en fait une description qui est de nos jours toujours sujette à polémique. Avec l'aide d'un dessinateur de Mende, il en fera croquer le portait robot selon ses précisions, mais ce dessin a malheureusement été perdu. Il sera notamment très critique au sujet des gravures qu'on réalisa sur la créature et qu'on attribua malhonnêtement comme étant issues de ses descriptions.

Un autre fois, il transmet à son supérieur à Montpellier, le comte de Moncan, un poil de la bête dévorante trouvé dans le crâne d'une de ses victimes qu'elle avait rongé.

Mais une fois de plus, cet élément capital pour une possible analyse génétique au présent, semble égaré à jamais tels la dépouille de la bête de Chastel, les quatre exemplaires du mémoire de Jacques Portefaix relatant son combat contre la Bête et bien d'autres archives et lettres qui auraient pu nous permettre de voir un peu plus clair au sujet de cette affaire.

Suite à ce fiasco cynégétique de Duhamel et ses soldats aux bois de la Baume, Le Comte d'Eu, gouverneur de la province, leur ordonne de regagner leurs quartiers à Langogne pour le 27 décembre. Pour justifier ce renvoi, le gouverneur prétexte que leur emploi coûte bien trop cher à la communauté.

Voyons de ce fait combien pouvaient réellement coûter leur service en Gévaudan durant cette période.

Duhamel était rémunéré de 5 livres, 5 sols et six deniers par jour, ce qui nous donnait en moyenne un total d'environ 158 livres par mois et 1900 livres par année.

Pour sa mission très particulière en Gévaudan, qui ne dépassa pas les cinq mois, il avait toutefois réussi à obtenir de ses supérieurs et des syndics généraux une augmentation de sa solde journalière de 10 sols. Cela valait aussi pour ses hommes qui, à la base, ne touchaient que 7 sols et 2 deniers par jour, soit 11 livres et 10 sols par mois et 129 livres par an.

Des sommes bien dérisoires en regard des milliers de livres des primes promises par les diverses autorités pour la mort de la bête (des bêtes). Il semble que le prétexte du Comte d'Eu cachait bien autre chose, d'autant que les chasseurs civils qui devaient les remplacer seraient très loin d'effectuer leur travail sur le terrain. Ce que souhaitaient avant tout ces chasseurs, c'était de toucher le magot de la prime par n'importe quel moyen. Certains venaient de l'extérieur du Gévaudan et n'avaient rien d'honnêtes individus comme nous le verrons un peu plus loin.

En janvier 1765, le Gouverneur d'Eu signale à travers un courrier la présence d'une deuxième bête se déplaçant sur le secteur de Saint-Poncy, provenant possiblement de la Haute-Auvergne. Dans un même temps, la première bête sévit toujours dans la région de Saint-Flour.

Devant la recrudescence des attaques, le gouverneur de la province n'a pas d'autre choix que de rappeler Duhamel et ses cavaliers qui reviennent à Saint-Chély-d'Apcher le 10 janvier 1765, avec toutefois un effectif de cavaliers plus restreint que lors de la précédente période. Confrontés aux affres du mauvais temps, au manque de volonté des paysans pour marcher aux battues le ventre vide, les soldats demeurent inefficaces sur le terrain.

Parfois le capitaine de Clermont-Prince doit sévir et faire jeter en prison quelques paysans ou villageois lorsqu'ils semblent ne pas suivre ses ordres ou lui dissimuler diverses choses. Selon le souhait de Duhamel, certains de ses hommes se déguisent même en bergères pour accompagner les enfants et leurs troupeaux de moutons au pré et tenter ainsi de feindre la méfiance de la bête pour espérer la tuer.

On sait en effet depuis un bon moment que les femmes et les enfants garnissent en priorité la liste de ses victimes. Mais ce stratagème reste sans résultat, si ce n'est à encourager des malandrins ou quelques chasseurs occasionnels à les imiter sous ce déguisement féminin afin de tromper et de dévaliser les voyageurs et les passants en Gévaudan.

Les Soldats doivent se mettre au travail en effectuant des missions de police comme ils l'avaient déjà fait antérieurement en Vivarais, afin d'arrêter ces délinquants opportunistes et de les conduire en prison à Mende ou à Montpellier.

A cette époque, le capitaine Jean-Baptiste-Louis-François Boulanger Duhamel espérait encore vaincre ces bêtes dévorantes comme il le laisse entendre dans ses correspondances. Il ne doutait pas de parvenir à tuer la principale d'entre elles et de livrer triomphalement sa dépouille à Chantilly, à son seigneur et maître, S.A.S. Mgr le Comte de Clermont.

Mais le pouvoir royal en avait décidé autrement en lui ordonnant de faire parvenir l'animal sous bonne escorte jusqu'à Montpellier, où le Comte de Moncan se chargerait ensuite de la faire parvenir à Versailles. Néanmoins, aucune des deux hypothèses ne se concrétisa.

Les cavaliers de Clermont-Prince tirèrent encore les bêtes à plusieurs reprises, mais dans des situations bien moins avantageuses que ne l'avait connue un instant leur capitaine lors de cette opportunité manquée aux bois de la Baume, près du château du Comte de Moret de Peyre.

L'arrivée en Gévaudan des louvetiers normands Vaumesle d'Enneval dans le courant du mois de février 1765, fut à l'origine d'une évidente tension entre eux et les cavaliers de Clermont-Prince.

Après maintes battues et multiples chasses infructueuses effectuées depuis décembre 1764, et une situation d'échec découlant principalement de la désertion des gens du Prince de Conti lors de la grande battue générale du 7 février 1765, le capitaine aide-major Duhamel et ses cavaliers sont congédiés du champ d'action sur ordre du Comte d'Eu (gouverneur de la province) le 7 avril suivant.

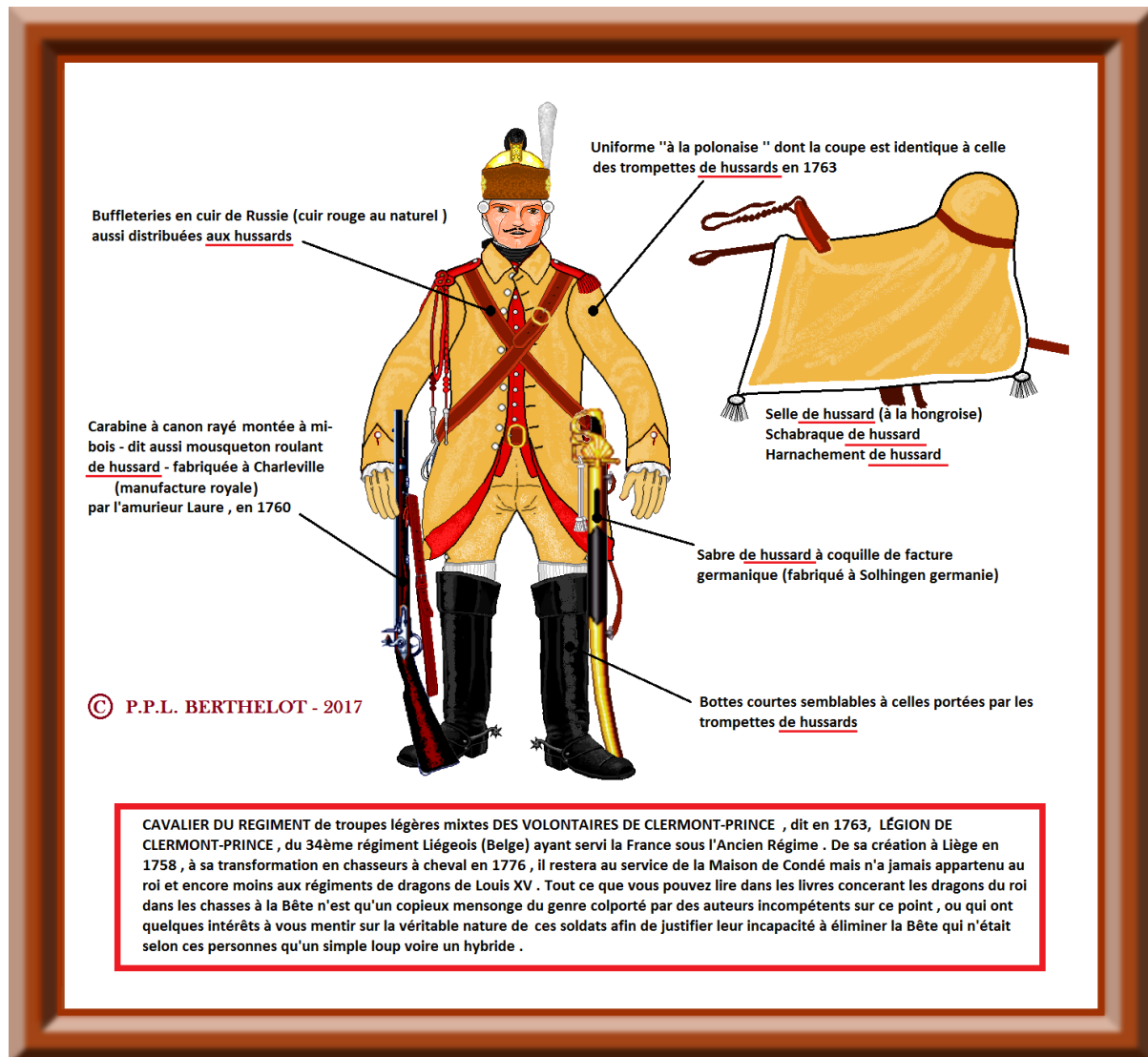
Les quatre compagnies montées prennent alors la direction de leur nouveau casernement à Pont-st-Esprit, ville située sur les bords de la rive droite du Rhône.

Elles regagneront ensuite très rapidement Longwy où se trouvait l'infanterie du régiment - qui n'est pas signalée en déplacement en Languedoc durant la période - avant de partir ensuite pour la Belgique, à Philippeville, terre de création de cette unité wallonne de troupes légères.

Il n'y a jamais eu en Gévaudan pour traquer les bêtes le moindre régiment de dragons du roi alors constitué de 400 à 500 hommes, ni de dragons de Clermont-Ferrand ou de régiment de dragons de Clermont-Prince autre part que dans l'imagination stérile des auteurs qui ont ainsi dévoilé la limite de leur capacités cognitives à traiter correctement de ces sujets historiques. Au plus fort de cette affaire, on trouva en terre gabalitaine uniquement cinquante-sept cavaliers des troupes légères montées de la Légion de Clermont-Prince dirigés par le capitaine aide-major Duhamel, lui-même accompagné de son ordonnance.

Nous nous étendrons en détail sur les multiples points colossaux de déviance historique qu'entraînent de telles erreurs dans la compréhension des fait de cette histoire à la toute fin de l'étude, même si nous l'avons suffisamment fait maintes et maintes fois

depuis tant d'années. C'est à croire que le public a tout de même une prédilection acoustique favorable à n'écouter que les propos des incompetents.



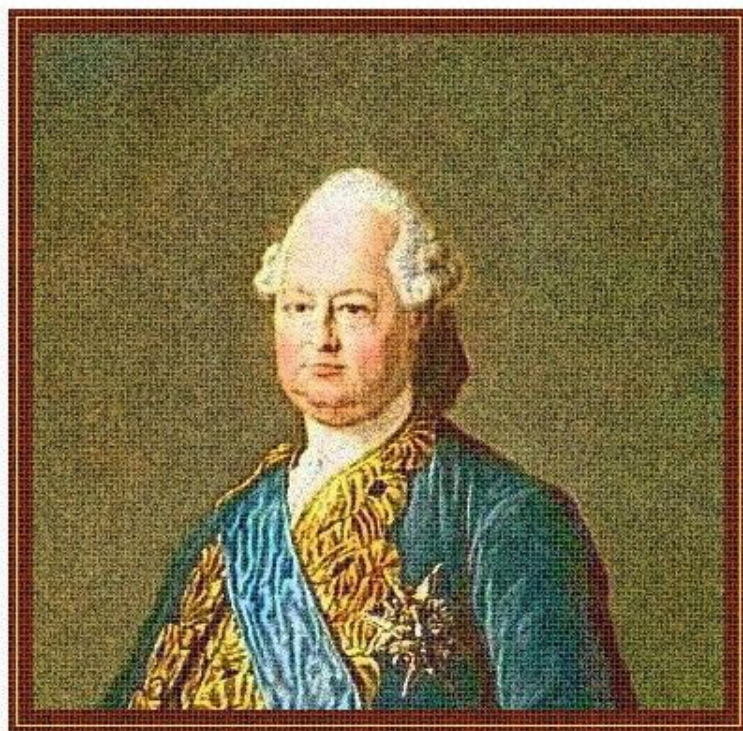
Le cavalier des Volontaires de Clermont-Prince qui traqua le Bête du Gévaudan. Son équipement et son armement étaient plus importants et très largement supérieurs à celui du dragon de la ligne et du roi. Depuis 1763, suite à l'intégration dans la cavalerie de ce régiment mixte, des hussards des Volontaires de SaintVictor, les cavaliers de la Légion de Clermont-Prince montaient des selles de hussards "à la hongroise" avec le harnachement et la schabraque à la livrée de la Maison de Clermont-Condé. C'est le manuscrit de Duhamel au ministre Choiseul, découvert par nos soins (voir la Bibliographie), qui nous instruit de cette avantageuse réalité pour ces cavaliers dans la traque des bêtes en Gévaudan.

Le 1er mars 1766, le régiment des Volontaires, ou 5^{eme} Légion de Clermont-Prince est officiellement cédé par le Comte de Clermont à son neveu Louis-Joseph, le Prince de Condé.

Il prend à cette occasion le nom de Légion de Condé, et se trouve toujours composé d'infanterie (grenadiers et Fusiliers) et de cavalerie. Le surnom de "dragons" pour les cavaliers perdurera, mais cela n'en fera pas pour autant les dragons d'un régiment de dragons. Toutefois pas davantage que les cavaliers d'un régiment de cavalerie légère, une autre bourde du genre que l'on peut aussi découvrir à travers les livres d'auteurs bestiaires.

En 1769, alors que la Légion de Condé est à Bitche, le capitaine Duhamel, qui ne sert plus à l'état-major, commande une des huit compagnies de dragons qui porte le nom du baron Jean-Jacques de Coëhorn.

Portrait et blason de Louis de Bourbon-Condé (Maison de Condé – Chantilly) Comte de Clermont-enArgonne, patron du régiment mixte des troupes légères de Clermont-Prince portant sa livrée, dont seuls les cavaliers furent engagés dans les traques à la Bête en Gévaudan. Les fusiliers et les grenadiers ne participèrent pas aux chasses. Si on en croit les états militaires des troupes, ces derniers étaient restés dans leur caserne à Longwy (Meurthe-et-Moselle).



Les troupes légères étaient des unités privées et mixtes appartenant à leurs colonels-propriétaires. Elles servaient aux côtés de l'armée du roi Louis XV, uniquement en temps de guerre.



Le 16 juin 1771, s'éteint à Paris l'ex-patron et colonel-proprétaire du régiment de Duhamel, Louis de Bourbon Condé, Comte de Clermont et Grand Maître de la Grande Loge de France.

Il fut en majeure partie responsable des malheurs qui frappèrent la famille Molette de Morangiès du Gévaudan, suite à la débâcle de la citadelle de Minden en mars 1758.

La veille de sa mort, la Grande Loge avait eu le temps de donner naissance à la Loge de Saint-Louis de l'Union, dans laquelle se trouve dès lors un certain capitaine Boulanger Du Hamel, chevalier de Saint-Louis, puisque que nous le retrouvons dans cette Loge au prestigieux siège de "vénérable" en 1785. La Loge de L'Union avait été reconduite par le Grand Orient de France (GODF .º.) l'année précédente.

Par le plus grand des hasards, c'est justement à cette époque, le 9 décembre 1771, que le capitaine Duhamel obtient finalement sa croix de Chevalier Saint-Louis qu'il convoitait en vain depuis des années.

Le capitaine Duhamel décroche le commandement personnel d'une compagnie de dragons de la Légion de Condé portant son nom (compagnie Duhamel), le 13 décembre 1774.

Le 25 mars 1776, alors que le régiment se trouve en casernement à Carcassonne, le ministre de la guerre, le Comte de Saint-Germain, prend la résolution de dissoudre l'ensemble des Légions existantes.

Les huit compagnies de ces dragons de Condé (cavaliers) sont transformées en quatre compagnies de chasseurs-à-cheval, et rattachées aux régiments de dragons de la ligne :

- Le 1^{er} escadron de la Légion de Condé deviendra le 5^{eme} escadron de chasseurs-à-cheval de Conti-Dragons,
- Le 2^{eme} escadron de la Légion de Condé deviendra le 5^{eme} escadron de chasseurs-à-cheval de Penthievre-Dragons,
- Le 3^{eme} escadron de la Légion de Condé deviendra le 5^{eme} escadron de chasseurs-à-cheval de Boufflers-Dragons,
- Le 4^{eme} escadron de la Légion de Condé deviendra le 5^{eme} escadron de chasseurs-à-cheval de Lorraine-Dragons.

Le 9 décembre 1776, le capitaine Duhamel occupe le rang de premier capitaine commandant l'escadron de chasseurs- à-cheval accolé aux quatre escadrons du régiment royal régulier de Boufflers-Dragons. L'infanterie des Légions est tout bonnement supprimée.

Enfin, une ordonnance du 31 mai 1776 attribue une appellation et une numérotation spécifique à chaque escadron complétant ceux des régiments de dragons :

- Chasseurs du Colonel-Général : n°1.
- Chasseurs du Mestre-de-Camp-Général : n°2.
- Chasseurs Royal : n°3.
- Chasseurs du Roi : n°4.
- Chasseurs de la Reine : n°5.
- Chasseurs du Dauphiné : n°6.
- Chasseurs de Monsieur : n°7.
- Chasseurs d'Artois : n°8.
- Chasseurs d'Orléans : n°9.
- Chasseurs de Chartres : n°10.
- Chasseurs de Condé : n°11.
- Chasseurs de Bourbon : n°12.
- Chasseurs de Conti : n°13.
- Chasseurs de la Marche : n°14.
- Chasseurs de Penthièvre : n°15.
- Chasseurs de Lorraine : n°16.
- Chasseurs de Custine : n°17.
- Chasseurs de la Rochefoucauld : n°18.
- Chasseurs de Jarnac : n°19.
- Chasseurs de Lanans : n°20.
- Chasseurs de Belsunce : n°21.
- Chasseurs du Languedoc : n°22.
- Chasseurs de Noailles : n°23.
- Chasseurs de Schomberg : n°24.

Le 29 janvier 1779, le nouveau ministre de la guerre, le Prince de Montbarrey, décrète une nouvelle ordonnance qui retire les escadrons de chasseurs-à-cheval à chaque régiment de dragons réguliers dans la perspective de concevoir six nouveaux régiments de chasseurs-à-cheval, comprenant chacun quatre escadrons.

Duhamel sert alors au 4^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval. La filiation se répercutait de la manière suivante :

- Les cavaliers de l'ex-Légion Royale deviennent le 1^{er} régiment de chasseurs-à-cheval en garnison à Besançon.
- Les cavaliers de l'ex-Légion de Flandre deviennent le 2^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval en garnison à Toul.
- Les cavaliers de l'ex-Légion de Lorraine deviennent le 3^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval en garnison à Épinal.
- Les cavaliers de l'ex-Légion de Condé deviennent le 4^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval en garnison à Abbeville.
- Les cavaliers de l'ex-Légion de Soubise deviennent le 5^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval en garnison à Neuf Brisach.
- Les cavaliers de l'ex-Légion du Dauphiné devient le 6^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval en garnison à Dôle.

Le 3 juin 1779, Le capitaine Jean-Baptiste-Louis-François Boulanger Duhamel perçoit une pension de 400 livres sur le trésor royal.

Finalement, le premier novembre 1779, en considération de ses trente-quatre années de services rendus à l'armée, de ses handicaps découlant des suites de ses blessures et en prévision de sa future retraite, il reçoit une nouvelle pension régulière de 400 livres.

Il semble qu'il connaît dès lors les mêmes travers de pingrerie que Jacques André Portefaix durant son service à l'armée de la part du trésor royal, puisque l'une de ses lettres, datée du 9 juillet 1780 et expédiée d'Abbeville en Picardie, nous permet de découvrir qu'il se plaint à l'intéressé de ne pas avoir encore touché sa pension de l'année 1779 ?

Duhamel se montre assez virulent à travers les propos de sa lettre puisqu'il commande à son récepteur d'haranguer le Prince de Montbarrey, alors ministre des armées, à tenir sa parole et d'effectuer sa promesse (qu'il lui a certainement faite oralement) de lui octroyer la première lieutenance-colonelle d'un régiment royal de cavalerie (unité montée régulière de la ligne) lorsque celle-ci viendrait à se libérer.

Il faut croire que depuis ses gratifications de l'année 1771, le capitaine commandant Duhamel était devenu en France un personnage de premier plan pour se permettre de parler ainsi du ministre de la guerre et prétendre intégrer le commandement d'un prestigieux régiment de cavalerie du royaume ? Il est vrai qu'entre temps le clan de son ministre tant aimé, le Duc de Choiseul, avait repris quelques services à la Cour de Louis XVI. Et cela même si le Duc ayant perdu quelques cheveux, comme le lui fit remarquer le roi, s'en retourna nonchalant dans son domaine de Chanteloup finir ses jours, comme au bon vieux temps de son exil.

Le 8 août 1784, une nouvelle ordonnance est instaurée par le Maréchal de Ségur, qui a succédé à Montbarrey à la tête de l'armée du roi Louis XVI. Cette dernière redonnait vie aux régiments mixtes (cavalerie & infanterie) à la façon des anciennes troupes légères, additionnant six nouveaux bataillons de chasseurs à pied aux six régiments de chasseurs à cheval :

- le 1^{er} régiment de chasseurs-à-cheval devient le régiment de chasseurs des Alpes n°1, à Ancenis.
- le 2^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval devient le régiment de chasseurs des Pyrénées n°2, à Guingamp.
- le 3^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval devient le régiment de chasseurs des Vosges n°3, à Sedan.
- le 4^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval devient le régiment de chasseurs des Cévennes n°4, à Carcassonne. (C'est l'ex-Légion de Clermont-Prince).
- le 5^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval devient le régiment de chasseurs du Gévaudan n°5, à Tournon. (C'est l'ex-Légion de Soubise).
- le 6^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval devient le régiment de chasseurs des Ardennes n°6, à Auch.

Les chefs des corps sont colonels, et les bataillons commandés par un lieutenant-colonel, un major et un adjudant.

Les compagnies de chasseurs-à-pied suivent cette disposition :

Un sergent major, un fourrier, quatre sergents, huit caporaux, huit appointés, un tambour, cinquante-six chasseurs-à-pied. En période de conflit les compagnies sont renforcées de quarante-huit chasseurs-à-pied et d'un tambour supplémentaire.

Duhamel est alors capitaine commandant d'un escadron des chasseurs-à-cheval des Cévennes.

Il semble, d'après ce que nous avons été en mesure de lire ici et là, que les cavaliers ne s'entendaient pas trop avec les nouveaux fantassins. Par la plus grande coïncidence, et même si ce fut le 5^{eme} régiment de chasseurs qui prit le nom de Gévaudan (ex-Légion de Soubise), nous constatons que l'unité du capitaine Duhamel, le 4^{eme} régiment de chasseurs des Cévennes, venait de prendre le titre désignatif d'une région où, précisément, quelques années plus tard d'autres bêtes anthropophages allaient à nouveau terroriser la région en recommençant leurs carnages à l'encontre de l'espèce humaine.

Une missive de Versailles datée du 3 février 1788 nous apprend que le capitaine Duhamel a obtenu, en raison de l'ancienneté de ses services et de l'impossibilité de les poursuivre suite à ses blessures reçues à la guerre, et avec l'accord de Sa Majesté Louis XVI, une pension de retraite de quatorze-cent livres sur le trésor royal. Le régiment des chasseurs des Cévennes est alors stationné à Colmar.

Voici, selon ses supérieurs, le récapitulatif de ses états de service durant l'essentiel de sa carrière :

- 1763. Se conduit fort bien à la guerre, a de l'esprit, du talent et de la volonté.
- 1768. Bonne conduite.
- 1768. Sert avec le plus grand zèle.
- 1772. A bien servi à la guerre. Rempli de zèle.
- 1775. Rempli de zèle et de courage.

Nous sommes par ce détail bien loin de l'incompétence mise en exergue à propos de l'incapacité du capitaine Duhamel par certains auteurs. Force est de constater que cela relève surtout de leur ignorance du monde militaire et de leur faculté malade à dénigrer tout ce qu'ils ne maîtrisent pas et qui ne fait pas partie de leur univers très étriqué et limité en perspectives.

Par la directive du 17 mars 1788, six nouveaux régiments de chasseurs-à-cheval viennent renforcer les précédents, tandis que l'infanterie est à nouveau séparée des cavaliers pour former douze bataillons de chasseurs-à-pied associés à l'infanterie de ligne.

Ces derniers seront seulement considérés comme infanterie légère le 24 septembre 1803.

Les nouveaux régiments se distinguaient de la manière suivante :

- 1^{er} - Chasseurs d'Alsace.
 - 2^{eme} - Chasseurs des Évêchés.
 - 3^{eme} - Chasseurs de Flandre.
 - 4^{eme} - Chasseurs de Franche-Comté.
 - 5^{eme} - Chasseurs du Hainaut.
 - 6^{eme} - Chasseurs du Languedoc.
-
- Les Chasseurs des Alpes n°1 deviennent le 7^{eme} Chasseurs de Picardie.
 - Les Chasseurs des Pyrénées n°2 deviennent le 8^{eme} Chasseurs de Guyenne.
 - Les Chasseurs des Vosges n° 3 deviennent le 9^{eme} Chasseurs de Lorraine.
 - Les Chasseurs des Cévennes n°4 deviennent le 10^{eme} Chasseurs de Bretagne. (le régiment de Duhamel.)
 - Les Chasseurs du Gévaudan n°5 deviennent le 11^{eme} Chasseurs de Normandie.
 - Les Chasseurs des Ardennes n°6 deviennent le 12^{eme} Chasseurs de Champagne.

Le régiment du capitaine Duhamel perd alors son titre de 4^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval (ex-régiment de chasseurs-à-cheval des Cévennes) qui est transmis au régiment de chasseurs-à-cheval de Franche-Comté, issu du prestigieux régiment de dragons de la Maison d'Orléans (créé Nancrey-Dragons en 1675), et qui obtiendra à la Restauration, par l'héritage attribué du dernier Prince de Condé à la Maison d'Orléans, le glorieux titre de Clermont-Prince.

Cette unité est donc filialement doublement rattachée à celle des chasseurs de la Bête du Gévaudan.

C'est pour cette raison que feu Monseigneur le Comte de Paris et de Clermont en Beauvaisis, était tout à fait autorisé, en tant que membre primordial de la Maison d'Orléans et pour avoir servi en Algérie dans ce glorieux régiment, à se réclamer filialement héritier des chasseurs militaires de la Bête.

Nos précisions de l'époque à ce sujet l'avaient indirectement fait venir en Gévaudan, par relation interposée, lors de l'inauguration des statues "bestiales" du Malzieu en Lozère.

L'ex-régiment du capitaine Duhamel reçoit dès lors le titre de 10^{eme} régiment de chasseurs-à-cheval, dit "Chasseurs de Bretagne", et se retrouve caserné à Gray en Haute-Saône.

Duhamel a-t-il suivi ce déplacement régimentaire juste avant de partir en retraite ?

Est-il plutôt resté à Colmar puisqu'il n'était plus en très bonne santé ?

Ce sont des questions qui demeurent encore sans réponse à cette heure.



Acte de naissance et de baptême du capitaine Jean-Baptiste-Louis-François Boulanger Duhamel, les 6 et 7 février 1732 (Archives Municipales d'Amiens).

De quoi, on peut l'espérer, faire taire, en tout cas discréditer à jamais, ces auteurs et ces journalistes de la presse, du web et autres qui signalent Duhamel comme étant originaire du Gévaudan, de Langogne ou de Clermont-Ferrand !

En conclusion, et comme annoncé plus avant dans ce texte, nous allons énumérer ici les différents éléments qui impactent au plus haut niveau l'histoire autour de l'affaire de la Bête du Gévaudan, si on commet négligemment de considérer que ce sont des dragons d'un régiment royal qui sont venus la chasser, là où il n'y avait en réalité que quelques cavaliers d'un régiment princier étranger (Liégeois bas-Allemand – à l'origine).

Tout d'abord, ces régiments de volontaires de troupes légères étaient constitués par les Princes du Sang ou de riches seigneurs, uniquement pour servir le roi et son armée en temps de guerre. En période de paix, ces unités étaient le plus souvent dissoutes ou intégrées dans d'autres corps, avec l'accord de leurs colonels-proprétaires respectifs qui n'étaient pas toujours peinés de s'en débarrasser, car elles se révélaient fort coûteuses à entretenir.

L'un des exemples le plus réussi de cette réintégration fut celui des seuls cavaliers dragons des Volontaires du Maréchal de Saxe, devenus ensuite Volontaires de Frietzen puis de Schomberg et qui formèrent le 17^e régiment de dragons de la ligne (rgt de Schomberg- dragons) à la réforme du 21 décembre 1762. Dans ce corps qui formait sa garde, le Maréchal de Saxe disposait aussi d'uhlans africains (les Pacholeks) qui stationnaient à ses côtés à Chambord.

Mais la réforme de la Guerre de Sept Ans fut la plus drastique au sujet de ces troupes légères particulières et mixtes car on ne conserva que quatre unités, devenues Légions, et deux corps de Volontaires (Clermont-Prince et Soubise).

La première de ces Légions, la Royale, sera par la suite intégrée à l'armée du roi, tandis que les cinq autres corps qui se trouvaient uniquement sous le contrôle de leur colonels-proprétaires en temps de paix, feront encore un temps une belle carrière comme unités indépendantes.

Toutefois, le Comte de Clermont s'était retrouvé en disgrâce après la défaite de Créfeld où il avait envoyé à la mort lors d'une charge suicidaire de cavalerie, le jeune Comte de Gisors, fils unique du Maréchal de Belle-Isle, le commandant en chef de l'armée royale qui incarnait avec son fils les deux derniers descendants du célèbre Nicolas Fouquet.

Mais en privé et dans la plus grande discrétion, le Comte de Clermont rencontrait tout de même le roi, parfois au château de Saint-Hubert. On ne pouvait garder dans une disgrâce éternelle le grand patron de tous les francs maçons du royaume. Il pouvait ainsi mettre incognito à disposition du roi ou de l'état-major, son régiment de Clermont-Prince.

Cela permettait au roi de disposer des forces militaires des princes sans impliquer directement un de ces régiments en son nom.

D'où la nécessité d'éviter cette lourde erreur encore présente chez de trop nombreux auteurs, entre l'emploi d'un de ses régiments de dragons réguliers directement rattachés à sa personne et son pouvoir, et un régiment privé d'un cousin totalement indépendant de son armée, qu'on pouvait discrètement au besoin utiliser sur place uniquement en raison de son stationnement géographique.

Il faut se souvenir que Louis XV ne s'impliqua pas officiellement dans l'affaire de la Bête avant l'envoi de son porte-arquebuse en juin 1765, alors que sous couvert il avait déjà fait convier les d'Enneval pour tenter de régler le problème des meurtres en Gévaudan. En dehors de la Légion de Conflans, dont les cavaliers furent transformés en hussards dès 1765 (une mode militaire qui toucha peu à peu l'ensemble des cavaliers de ces corps), et qui resta en casernement à Metz durant cette période selon les archives militaires, la globalité des autres Légions fut expédié en Languedoc dès 1763.

Cependant, les états-militaires de France pour les années 1764 et 1765, ne donnent bien étrangement pas le moindre déplacement au delà de leur caserne de Longwy pour les Volontaires de Clermont-Prince (?). Si nous avons la preuve que les quatre compagnies montées sont tout de même bien descendues en Languedoc dès 1763, nous n'avons cependant pas trouvé la moindre trace de l'infanterie de ce régiment sur le secteur languedocien.

À contrario, les trois autres légions et les Volontaires de Soubise semblaient bien être au complet en Languedoc avec leurs compagnies de cavalerie et d'infanterie (grenadiers et fusiliers). À défaut d'éléments probants et complémentaires, on est obligé de prendre en compte le relevé des troupes sur les états militaires de France et de considérer que seules les compagnies d'infanterie de Clermont-Prince sont demeurées à Longwy dans le nord-est pendant qu'une cinquantaine de leurs cavaliers donnaient la chasse aux bêtes en Gévaudan (le reste de ces cavaliers - "dragons" étant stationnés à Langogne durant cette période comme on le sait).

Tout cela est néanmoins très étrange car c'est un peu comme si l'état-major avait voulu dissimuler la présence des cavaliers de

Clermont-Prince en Gévaudan à cette époque. Du point de vue de la noblesse du pays des gabales, la seule présence des cavaliers de ce régiment de troupes légères de la Maison de Condé agissant sous couvert pour le compte du roi, n'était pas anodine et même très provocatrice.

Si la noble famille Molette Morangiès pouvait à la rigueur s'entendre avec le capitaine Duhamel, puisqu'avant été père et fils antérieurement militaires de carrière et de haut rang, il n'en était pas de même du point de vue de la symbolique de cette unité de la Maison de Condé par ses couleurs et son colonel-propriétaire, le Comte de Clermont, qui était grandement responsable des montagnes de malheurs et la disgrâce qui s'étaient abattus sur les Morangiès depuis le désastre de la citadelle de Minden en mars 1758 (voir à ce sujet notre précédente étude sur la carrière du Comte de Morangiès).

Il en était exactement de même en ce qui concerne le premier seigneur du Gévaudan par sa réelle puissance et le nombre de fiefs qu'il y possédait en tant que Duc de Mercoeur, Prince du Sang et Grand Prieur de l'Ordre de Malte, en la personne du Prince de Conti. Ce Prince était en ce temps définitivement fâché à mort avec ses cousins les Condés, dont évidemment le Comte de Clermont qui en était l'un des plus incandescent représentant.

A Chantilly, le Prince de Condé (Louis-Joseph) avait exclu Conti de toute invitation aux laisser courre de sa grande Maison. Il avait même osé ordonner à ses gardes-chasses de tirer à vue sur les beaux chiens du Prince qui seraient aperçus en lisière de ses domaines.

Plusieurs chiens du Prince de Conti furent ainsi découverts morts. Ils avaient été empoisonnés. La haine était au maximum du possible entre ces deux Maisons.

Conti, qui était de ce fait traité comme un paria, ne se réconciliera jamais avec ses cousins les Condés, ni avec la religion. C'est son fils qui rapprochera à nouveau les deux familles après sa mort. Il était plus qu'évident que le Prince de Conti, au caractère si bouillonnant, ne pouvait laisser impunément les soldats de la Maison de ses pires ennemis venir souiller ses terres du côté du Malzieu en Gévaudan.

De plus, leur patron, le Comte de Clermont, fut longtemps responsable des chasses à Chantilly avec son frère le monstrueux Comte de Charolais. Le vase débordait à l'excès ! Et c'est avec la plus grande logique que les sujets du Prince de Conti au Malzieu, renforcés de quelques amis de Saint-Chély, firent échouer la grande battue du 7 février 1765 dirigée les soldats de Clermont-Prince-Condé. De colère, le capitaine Duhamel cassa même le plat de son sabre sur le dos d'un de ces déserteurs qui le narguait.

Mais le mal était fait. Dans un de ses courriers, le Syndic du Gévaudan, le sieur Étienne Lafont, espérait sans grande conviction que le Prince de Conti sanctionne lourdement ses sujets du Malzieu pour leur acte de désertion à cette battue du 7 février. Mais bien évidemment le Prince n'en fit rien car on peut facilement comprendre qu'il avait lui-même encouragé ses gens à agir de la sorte pour mettre en échec la Maison de ses pires ennemis.

Finalement, ce fut le roi Louis XV qui, en représailles, ordonna de faire conduire en prison à Mende plusieurs notables du Malzieu. Conti était intouchable en tant que Prince du Sang, Grand Prieur de l'Ordre de Malte, toujours chef des services secrets et dans l'ombre, Grand Maître de l'Ordre du Temple.

Le roi le craignait, et Conti le détestait depuis qu'il l'avait autrefois fait mettre aux arrêts pour avoir transgressé ses ordres et l'avoir finalement fait écarter de la Cour en l'exilant à l'Isle-Adam. Au Temple, à Paris, Conti régnait aussi en Grand Maître de l'Ordre et comme Grand Prieur de Malte, puisque la justice du roi n'y pénétrait pas intra-muros.

Il y cachait notamment de nombreux pourchassés par la justice royale, tout comme J.J Rousseau passé au sein de son château de Trie en Normandie, d'où il pouvait au besoin s'enfuir plus rapidement vers l'Angleterre.

De 1755 à 1757, il avait même fomenté un complot avec l'aide des protestants du Vivarais pouvant se joindre à ceux de l'Aunis et aux troupes anglaises de l'expédition secrète de Pitt pour tenter de renverser son cousin le roi Louis XV. Avec le concours des ministres du gouvernement, la marquise de Pompadour avait fait échouer ce complot. Le divorce entre le roi et Conti était totalement consommé de longue date.

S'il avait à la rigueur pu supporter qu'un régiment régulier de dragons du roi piétine ses terres en Gévaudan, car son colonel pouvait très bien se trouver dans les bons petits papiers de Conti (le prince était très bien vu des militaires de l'armée royale où il avait jadis servi) et que le roi aurait ainsi eu le courage d'assumer au grand jour son action en pays des gabales, il lui était par contre insupportable de tolérer les cavaliers chasseurs de ses ennemis de cousins qui portaient aussi des couleurs identiques à celle de la livrée des chasses de Chantilly, privilège cynégétique dont Conti fut injustement exclu et dont les membres du service avaient ordre de tuer ses beaux chiens.

Il lui était dès lors impossible d'autoriser l'impunité de ces cavaliers de troupes légères de la Maison de Condé sur ses terres, sachant aussi que leur propriétaire, son oncle le Comte de Clermont, devenu comme tous les Condés un de ses ennemis, servait de cette manière discrètement les dessins de son autre rival le roi, et qu'il était pareillement, après avoir impacté la vie de ses amis les Morangiès, totalement responsable de la mort de centaines de soldats de son régiment dans les terribles prisons allemandes.

Tout cela parce qu'il s'était montré incapable de fournir des troupes de renforts au marquis de Morangiès assiégé le 4 mars 1758 par des forces supérieures hanovriennes dans la citadelle de Minden. Cette dure réalité, facilement vérifiable, vous ne la retrouvez jamais dans un seul des livres consacrés à l'histoire de la Bête.

Elle permet pourtant de définir avec exactitude la réalité des rapports hostiles et politiques qui existaient sur place en Gévaudan entre d'un côté le pouvoir royal et celui des Condés, et de l'autre, celui des nobles familles gabalitaines et du plus puissant seigneur des lieux et du royaume, le prince de Conti. C'est désolant de constater que quelques auteurs aient si peu de culture mais quand même des avis sur tout !

Quoi qu'il en soit, le Prince de Conti obtint ainsi sa vengeance car les soldats de la Maison de Condé furent congédiés du Gévaudan le 7 avril 1765. L'échec monumental de cette battue du 7 février puis du 11, avait consommé la totalité du crédit d'efficacité de ce corps de soldats-chasseurs improvisés.

Il n'y eut là, en Gévaudan et en ce temps, jamais le moindre dragons de régiment d'aucun nom ni titre à venir traquer les bêtes, autre part que dans l'imagination contre-productive et imbécile d'auteurs plus incapables les uns que les autres.

Ces mêmes auteurs qui sont dans la totale incapacité de vous dévoiler le moindre document, archive ou lettre en rapport avec cet imaginaire régiment de dragons dont ils inondent sans cesse leurs médiocres publications, tandis que nous serions en mesure de les noyer sous des montagnes de sources et de documents qui prouvent sans détour possible que ce sont de très gros menteurs et des individus toxiques face aux réalités de notre Histoire.

Ils ne la respectent en rien, mais ce sont tout de même ces mêmes personnages qui entendent donner des leçons de connaissance à leur prochain sur les réseaux sociaux. Un comble ! À ce stade, ce sont des menteurs académiques !

Passons à présent à la partie technique qui empêche de toujours toute confusion entre ces soldats chasseurs de Clermont-Prince, qui deviendront officiellement des chasseurs-à-cheval, et le moindre régiment de dragons régulier.

Nous avons déjà évoqué plus haut dans le texte, l'équitation à la hussarde des cavaliers de Clermont-Prince confirmée par le manuscrit du capitaine Duhamel. La selle de bois à la hongroise était très rustique, le plus souvent recouverte d'une simple peau de mouton en guise de shabraque.

Les cavaliers de Clermont-Prince avaient une shabraque de hussard de toile ventre de biche bordée d'un galon blanc, possiblement passepoilé de ventre de biche. On retrouva cet équipement et ce harnachement du hussard chez la plupart des cavaliers des Légions à partir de 1763 : avec les cavaliers de Clermont-Prince tout d'abord, qui avaient intégré dans leurs rangs les hussards de Saint-Victor ainsi que leurs modes, puis avec ceux de Conflans transformés en hussards dès 1765.

Deux documents d'époque, conservés à la Bibliothèque Mazarine, nous dévoilent deux cavaliers des légions Royale et du Haynaut vers 1767, qui sont devenus intégralement des hussards, excepté ce casque en métal noir à aigrette.

La monte sur les selles à la hongroise était très caractéristique du hussard. Les étriers étaient généralement positionnés très haut, au point où les genoux du hussards pouvaient toucher ses coudes. Il était d'ailleurs rarement assis sur cette selle des plus inconfortable. Cette posture particulière en faisait un cavalier d'élite dès plus léger qui pouvait sabrer à tout va, et qui était de loin le plus agile et le plus rapide des tous ceux qui existaient en ce temps.

Cela était légitimement le cas de ces soldats montés de Clermont-Prince, selon ce que nous en dit le manuscrit de Duhamel, ainsi que les sources en rapport avec l'intégration des hussards de Saint-Victor dans leurs rangs et l'indiscutable équitation sur des selles et des harnachements à la hongroise qui en découlaient.

Encore un imposant nombre d'éléments qui nous éloignaient des imaginaires dragons des auteurs, bien lourds et engoncés dans leur selle à la royale sous le règne de Louis XV. En résumé, les cavaliers de la Légion de Clermont-Prince, équipés de cette manière étaient de très loin, bien devant les dragons, les bien meilleures troupes montées que l'on pouvait alors utiliser pour traquer et poursuivre des bêtes dévorantes.

Si la monture des soldats de Clermont-Prince, ses équipements et sa pratique équestre nous éloignaient diamétralement aux antipodes de celles du dragon régimentaire, ils n'en était point différemment de leurs armements.

Le dragon des régiments réguliers était en ce temps armés du sabre court modèle 1750, du fusil modèle 1733 ou 1754, et d'un seul pistolet à crochet modèle 1733-34, porté dans la fonte gauche où au ceinturon pour le service à pied. A la place de la fonte droite de leur monture se trouvait un étuis contenant une hache, une pelle, une pioche ou une serpe.

La cavalier de la Légion de Clermont-Prince était armé d'un puissant sabre de hussard à coquille de facture germanique, d'une carabine à canon rayé montée à mi-bois en 1760 (modèle hussard) et de deux pistolets modèle 1733-34.

Dans tous les cas de figure, il disposait un armement (et d'une puissance de feu) nettement supérieur à celui dragon régimentaire. Sa carabine à canon rayé portait avec précision jusqu'à 150 mètres

tandis que le fusil à âme lisse du dragon était imprécis au-delà de 80 mètres. Son sabre germanique était beaucoup plus performant que le modèle 1750 du dragon. Il disposait d'une double puissance de feu avec ses deux pistolets modèle 1733-34 alors que le dragon n'avait qu'une seule de ces armes de poing.

Le cavalier de la Légion de Clermont-Prince était évidemment bien plus adapté que le dragon régimentaire pour traquer et tuer les bêtes qui ravageaient le Gévaudan. Il faut bien entendu chercher autre part la raison de leur échec, tel que nous l'avons notamment vu un peu plus haut. Une centaine de loups furent tués en Gévaudan avec de telles armes durant ces périodes, mais les bêtes, lorsqu'elles étaient touchées, se relevaient à chaque fois.

La confusion entre le dragon des régiments réguliers et ces cavaliers de la Légion de Clermont-Prince, traqueurs des bêtes en Gévaudan, est absolument impossible vu qu'il existe tant de différences entre eux, et pourtant c'est ce que font à tort de trop nombreux écrivains et journalistes dénués de toute logique et de culture historique appropriée.

À présent que nous avons dévoilé ici le véritable visage, la personnalité et l'exact caractère du capitaine Jean-Baptiste-Louis-François Boulanger, sieur du Hamel, et de ses cavaliers de la Légion de Clermont-Prince, nous émettons le souhait de découvrir maintes corrections à leur propos dans les pages des futures publications concernant l'affaire de la Bête du Gévaudan, qui les citent bien trop souvent d'une manière totalement erronée en nous en présentant jusqu'ici un portrait assez éloigné de la réalité, et en faussant surtout au passage toutes les tentatives de déductions et d'explications qui peuvent être avancées pour leurs réelles aptitudes dans les chasses à la Bête.

Patrick-Pierre-Louis BERTHELOT
Le 10.08.2024



Bibliographie

- Lettres du capitaine Duhamel, aide-major aux Volontaires de Clermont-Prince (Maison de Clermont-Condé) du 14 octobre 1764 au 6 avril 1765, volume de mélanges n° 312 -506, folios 187 à 283, Bibliothèque municipale d'Amiens, reliure 1827.
- Lettres de Duhamel, Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Lille, 1955.
- Lettres de Duhamel, Actes du Congrès de la Fédération Historique du Languedoc, Mende, 1955.
- Lettres de Duhamel, Revue Lou Païs, juin-août 1955.
- Lettres inédites du capitaine Duhamel sur la Bête du Gévaudan octobre 1764 / avril 1765 – Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, nouvelle série n° 15, année 1969, Revue du Gévaudan des Causses et des Cévennes.
- Lettres de Duhamel, l'abbé Pourcher, la Bête du Gévaudan, Archives Départementale de l'Hérault, Cote c 43-44.
- Dossier militaire du capitaine aide-major Jean-Baptiste-Louis-François Boulanger Duhamel, Régiments des Volontaires de Clermont-Prince et de la Légion de Condé ; 1Yf 9292 et 1Ye 2877'. Service Historique de la Défense, Vincennes (SHD – SHAT).
- Duhamel, Jean-Baptiste-François Boulanger, Carrière militaire in-Table Historique de l'État Militaire de France, depuis 1758 jusqu'à présent, Librairie Guillyn, Paris, 1766.
- Duhamel, aide-major des dragons du régiment des Volontaires de Clermont-Prince de l'armée du Bas-Rhin - 1763 ; Mémoires et maximes générales pour les manœuvres de cavalerie, dédié au ministre des armées Étienne-François de Choiseul, F-2016 : refonte de la constitution militaire par Choiseul, Mémoires notes et projets généraux, Archives départementales du Calvados [mémoire identifié et localisé par nos soins aux archives du Caen, retrouvé et rapporté par le professeur Jean-Marc Moriceau].

- Colin, Serge, L'Armée et la chasse à la Bête du Gévaudan, le régiment de Clermont-Prince, Bulletin Historique de la Société Académique du Puy-En-Velay et de la Haute-Loire, tome 80, éditions de la Société Académique, année 2004.
- Berthelot, Patrick, Les dragons du régiment (mixte) de Clermont-Prince dans le Gévaudan en 1764-65, Bulletin de la revue militaire du C.F.F.H., n° 2, année 2004.
- Colin, Serge, Les traqueurs de la Bête du Gévaudan : légendes, errements, réalité (illustrations de P. Berthelot), Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère. Revue du Gévaudan des Causses et des Cévennes, n° 23, 1 er semestre 2007, Mende.
- Berthelot, Patrick, Uniformes, costumes et équipements des chasseurs de la Bête du Gévaudan - ou pour en finir avec la "carnavalisation vestimentaire" des protagonistes de l'affaire, tome 1; Chronologie Historique du régiment des Volontaires de Clermont-Prince, Cdrom, 156 pages, nombreuses illustrations, 2009, Quimper, et PDF, 2021.

Incontournables ouvrages sur l'affaire de la Bête du Gévaudan

- Pourcher, abbé, La Bête du Gévaudan, Véritable fléau de Dieu, Saint Martin de Boubaux, 1889, réédition Jeanne Laffitte, Marseille, 2006.
- Fabre, François (abbé), La Bête du Gévaudan, 1901, Boubounelles, Saint-Flour 1901, Floury, Saint-Germain 1930, De Borée, Clermont-Ferrand 2001 (édition Complétée par M. Jean Richard de Saugues).

À propos de ce régiment des troupes légères de Clermont-Prince

- De Bréville, Jacques Onfroy (JOB), Capitaine de cavalerie de la Légion de Clermont-Prince 1760, Tenues des Troupes de France, 1900-1907, & éditions Curandera, 1991.
- Depréaux, Albert, Étude sur la levée d'un corps de troupes légères sous Louis XV, les Volontaires de Clermont-Prince (1758), Carnets de la Sabretache, quatrième série, N° 386 -Janvier-Février 1937.
- Depréaux, Albert, la Légion de Condé, Carnets de le Sabretache, quatrième série, N° 386 -Janvier-Février 1937.
- Sapin-Lignères, Michel – Pétard, Michel, Les troupes légères de l'Ancien Régime ; les Corsaires de l'Armée de terre, Presses Saltusiennes, 1979.
- Darbou, René, La Légion de Condé de 1763 à 1776, Le Passepoil, 29° année – N° unique, Troisième cycle, Imprimerie militaire Berger-Levrault, Paris-Nancy-Strasbourg, 1949.
- Pétard, Michel, le dragon de la légion de Condé, l'homme de 1775, Uniformes, Les Armées de l'Histoire, n°97, septembre-octobre 1986.
- Pétard, Michel, Les Volontaires Étrangers de Clermont-Prince 1758-1766, Magazine Tradition, Uniformes-Armes-Collections, n° 92, septembre 1994.
- Pétard, Michel, Les sabres des Volontaires Étrangers de Clermont-Prince 1758-1763, Magazine Tradition, Uniformes-Armes-Collections, n° 93, octobre 1994.
- Jaeger, Gérard, Les Volontaires Étrangers de Clermont-Prince, sabre d'officier d'infanterie, Magazine Tradition n° 135, Uniformes-Armes-Collections, juin 1998.
- Rigondeau, Albert (Rigo), Les troupes légères, Infanterie de Clermont-Prince 1759, Série Ancien régime, Le Plumet, éditions Louannec.

- Rigondeau, Albert (Rigo), Les Volontaires Liégeois de Clermont-Prince, Bulletin du C.F.FH., n°2, année 1978.
- Rigondeau, Albert (Rigo), Les Volontaires de Clermont-Prince, Bulletin du Bivouac n°7, année 1982.
- Vial, Jean-Louis, Forthoffer, Roger, Volontaires Étrangers de Clermont-Prince 1758-1766 ; <http://Vial-Jean.free.fr>.
- Cart-Tanneur, Alex et Philippe, Uniformes de régiments de France, Les Légions, Bibliothèque des Arts, 1970 et 1983.
- Chartrand, René – Lelièvre, Eugène, Louis XV's Army (4), light and specialists, Osprey Men-At-Arms series n° 308, Reed International Books LTD, 1997.

Archives concernant le régiment des Volontaires de Clermont-Prince

- Ordonnance du Roi Pour la levée d'un Régiment, sous le titre de Volontaires-Étrangers de Clermont-Prince du 7 mai 1758, De par le Roi Sa Majesté ..., Imprimerie Royale, 1758, Paris.
- Ordonnance du Roi Concernant le Régiment des Volontaires étrangers de Clermont-Prince du 15 août 1758, De par le Roi Sa Majesté ..., Imprimerie Royale, 1759, Paris.
- Ordonnance du Roi Pour mettre le Régiment des Volontaires de Clermont sous le nom de Légion de Condé, & lui donner la même composition qu'aux autres Légions, Du 1 er mars 1766, De par le Roi Sa Majesté ..., Imprimerie Royale, 1766, Paris.
- Becker, C., Manuscrit, copie des gouaches originales conservées à Weimar avant 1940. De nos jours, Brown University de Providence, USA.
- Tacoli, Manuscrit, Bibliothèque royale de Madrid, Espagne, 1760.
- Manuscrit de Valenciennes, 1774, Bibliothèque Municipale de Valenciennes.

- Roussel, États Militaires de la France, 1758 à 1769.
- Ordonnances Royales, Fond Rondonneau, AD. VI, Archives Nationales.
- Ordonnances du 7 mai 1758, Collection B.M.G.
- Ordonnances du 25 avril 1767, Collection Ariès.
- Ordonnances du 2 septembre 1775, Collection Ariès.
- Ordonnances du 25 mars 1776, Collection B.M.G.
- Recueil anonyme manuscrit, 1762, Cote A1 J15, Bibliothèque du Musée de l'Armée.
- Au sujet des multiples uniformes de ce régiment mixte de troupes légères de Clermont-Prince
- Raspe, Gabriel Nicolas, Recueil d'uniformes, 1762, Brown University Providence USA.
- Willing, Paul, Verneir, Charles, Les Uniformes de l'Armée Française de 1660 à 1845 -Volontaire de Clermont-Prince, dragon 1761, Éditions Charles Hérissey, 2000.
- Funcken, Liliane et Fred, L'uniforme et et les armes des soldats de la Guerre en Dentelles 1700-1800, Tome 2, France, troupes légères ; fantassin et cavalier des Volontaires Étrangers de Clermont-Prince 1758, et Légion de Condé 1766, Éditions Casterman, 1976.
- Duchesne, A., affiche de recrutement pour le corps des Volontaires Liégeois dits "de Hallet", 1758 (partie des Volontaires de Clermont-Prince), Arlon, Archives de l'Etat, Cour Souveraine de Bouillon, Administration Générale, A. Ardenne et Famenne, n°1, 1967.
- Mathy, M., Aquarelle de grenadier et de dragon des Volontaires de Clermont-Prince 1758, A. Duchesne, Archives de la Guerre et de la Marine à Paris, Bruxelles, 1962.

- Rousselot, Lucien, Copie d'une source inconnue à partir d'un tableau des légions vers 1770, Collections C. Ariès.
- Rousselot, Lucien, Illustration des tenue de la Légion de Condé, ex(Clermont-Prince), en 1773.
- Tableau anonyme, Suite Militaire de France en 1767, Troupes légères.
- Portrait de Monsieur de Coëhorn, Carnet de la Sabretache, 1937.
- Portrait de Monsieur de Romans, copie de A. Slom, Bibliothèque de la Sabretache.
- Portrait du Prince de Condé en uniforme de colonel de la Légion de Condé, copie de A. Slom, 1892, Bibliothèque de la Sabretache.
- Racinet, Albert, Histoire du costume, du monde antique au XIXe siècle, éditions Firmin Didot et Frères, Fils et Cie, 1888.
- Lajoux, E. Cavaliers des corps Francs et troupes légères du roi Louis XV, suite de 12 lithographies originales colorié à la main (cavalerie des Volontaires de Clermont-Prince et hussards des Volontaires de SaintVictor, 1762), éditions du Panache, Paris.
- Seligman, A.M. Jacques, Recruteur de la Légion de Condé 1770, Aquarelle de PH.-J. Louthembourg.
- Mouillard, Lucien, Armée Française, Les régiments sous Louis XV, Constitution de tous les corps de troupes à la solde de la France pendant les guerre de Succession à l'Empire et de Sept Ans, 1737-1774 ; Corps et légions des troupes légères pour la petite guerre – Corps des Volontaires Étrangers de Clermont-Prince – Librairie Militaire de J. Dumaine, Imprim. Dufrénoy, Brandin Lithographie, 1882, Paris.
- Titeux, Eugène, Corps des Volontaires Étrangers de Clermont-Prince, cavalier en grande tenue, 7 mai 1758 – 21 décembre 1762. Lithographie 1890.
- Titeux, Eugène, Corps des Volontaires de Clermont-Prince 1763. Lithographie. 1890.

- Titeux, Eugène, Corps de la Légion de Condé 1768. Lithographie, 1890.
- Boisselier, Henry, Suite des grenadiers des Légions, dont sergent de grenadiers de la Légion de Condé 1767-1773, 1953.
- Capitaine de dragons de la Légion de Condé, ci-devant Volontaires Étrangers de Clermont-Prince, copie d'un portrait fait à l'huile à Clèves le 1^{er} mai 1762, Collection M.G. Cottreau.
- Marbot, Alfred, Volontaires Étrangers de Clermont-Prince n° 192, 1758 Louis XV, Les Uniformes de l'Armée Française, 1439-1815.
- Lienhart & Humbert, Les Uniformes de l'Armée Française, Recueil d'ordonnances de 1690 à 1894, Tome IV, Troupes légères, Pl. 66, 67, 68, éditions M. Ruhl, Leipzig, 1895.

Concernant les unités et régiments de troupes légères, dangereusement confondus avec les régiments de dragons de la ligne et du roi par bien trop d'auteurs, y compris des historiens et autres diplômés civils

- Picaut-Monnerat, Sandrine, la petite guerre au XVIII^e siècle, thèse de Doctorat d'Histoire militaire (prix 2005 de l'Association d'Histoire et de sciences militaires, Collection Economica, Paris, 2010.
- Thion, Stéphane, les troupes légères de Louis XV, éditions LTR, Auzielle, 2011.
- Chéreau, Recueil des troupes légères de France, 1750.
- La Porterie, Manuscrit n° 2918 (242 S.A.F.), Bibliothèque de l'Arsenal, Paris.
- La Porterie, Institutions Militaires, 1754.
- Général Susane, Colonel Bardin, divers travaux de recherches et publications.
- Commandant Desbrières, La cavalerie de 1740 à 1789, éditions Berger
- Levrault & Cie , Paris-Nancy, 1906.

Études et articles sur les corps de volontaires et de troupes légères

- Les Chasseurs de Fischer 1743-1762, Revue de C.F.F.H., n°4, 1974.
- Le régiment des Volontaires Bretons 1746-1749, Revue de C.F.F.H., n°4, 1975.
- Ariès, Christian, Pétard, Michel, L'homme de 1743, les troupes légères au service du roi 1742-1763, Le dragon des Volontaires de Saxe , Gazete des Uniformes n° 30, 1976.
- Les Volontaires Cantabres, Revue de C.F.F.H., n°5, 1976.
- Les Volontaires de Saxe, Revue de C.F.F.H., n°1, 1977.
- Les Volontaires de Saxe (suite) , Revue de C.F.F.H., n°2, 1977.
- Les Chasseurs à Cheval de Fischer 1743, Revue du C.F.F.H., n°2, 1983.
- Pétard, Michel, L'homme de 1745, Les Fusiliers de la Molière, Uniformes, n°88, 1985.
- Pétard, Michel, L'homme de 1744, Les Arquebusiers de Grassin, Uniformes, n°91, 1985.
- Pétard, Michel, La Légion de Soubise, Uniformes, n°100, 1987.
- Jenlis, Alain, Lordey, Daniel, Les origines du 2ème régiment de chasseurs (Volontaires de Flandre), Uniformes, n° 115, 1988.
- Darvin, D., Salamand, P., Les Volontaires de Benjowsky, Bulletin du Bivouac, n°4, 1995.
- La Légion Royale 1758-1776, Tradition, n° 145, 1999.
- Les Fusiliers de Montagne, 1749-1763, Figurines, n°37, 2000.
- Les Volontaires Cantabres, 1745-1762, Figurines, n° 65, 2005.
- Les Fusiliers de La Morlière, 1745-1749, Figurines, n° 68, 2006.

- Les Arquebusiers de Grassin, 1744 -1749, Figurines, n° 71, 2006.
- Les Bretons Volontaires, 1746-1749, Figurines, n° 74, 2007.
- Les Chasseurs de Fischer, 1741-1761, Figurines, n° 80, 2008.
- Lelièpvre, Eugène, Série Ancien Régime, planches AR 11, Volontaires et Franches (I), n°s : 41, 42, 43, 44 et AR 12 – Volontaires et Compagnies Franches (2), n°s : 45, 46, 47, 48, Le Hussard du Marais.
- Buresi, Dominique, Troupes Légères sous l’Ancien Régime, XVIIe- XVIIIe siècle, Champs de Bataille, stratégie & analyse, n°21, Conflits & Stratégie, PAE, La Pile, avril-mai, 2008.

Remerciements

À Madame Maud Sallansonnet, Archiviste du Musée Condé au Château de Chantilly, pour les informations qu’elle avait bien voulu nous communiquer à l’époque de nos recherches à propos des titres, fonctions et armoiries de S.A.S. Monseigneur le Comte de Clermont, Colonelpropriétaire de la compagnie de cavalerie des troupes légères de Clermont-Prince qui traqua la Bête du Gévaudan.

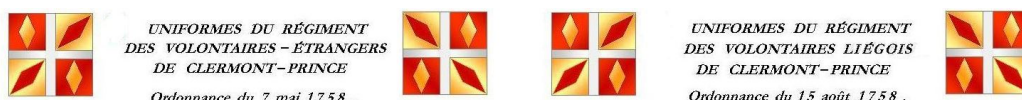
À Monsieur le Commandant le Gouaille, Conservateur du Musée de l’infanterie à Montpellier, et Monsieur le Colonel Pierre Carles, ancien Conservateur du Musée de l’infanterie à Montpellier et historien diplômé de la Sorbonne, pour leur participation à éveiller notre clairvoyance au sujet de la connaissance et de la compréhension de la disposition des troupes à Montpellier et en Languedoc sous l’Ancien Régime.

Notes

A découvrir ci-dessous : la source des lourdes confusions de certains jeunes diplômés des écoles, de quelques gens de presse ainsi que des auteurs de livres ou du web au sujet de la réelle identité de l'unité militaire qui traqua véritablement la Bête en Gévaudan, et dont on peut hélas encore relever les errements dans diverses publications et prestations.

Nous dévoilons ici, par l'apparence de ces cavaliers et du dragon d'Orléans, les régiments de troupes montées (ou en ayant dans leurs rangs comme les Légions et les Volontaires) qui portaient au XVIIIe et au début du XIXe siècle, le titre de "Régiment de Clermont-Prince".

Il existait en plus, ce qui pourrait égarer encore davantage nos scolaires, un régiment d'infanterie de Clermont-Prince et des régiments de cavalerie et de dragons de la Maison de Condé, Maison dont dépendaient justement les chasseurs militaires de la Bête du Gévaudan.



Cavalier du régiment mixte
de troupes légères de
Clermont-Prince 1758-1766
Maison de Clermont-Condé

Traqueurs de la Bête du Gévaudan



Cavalier du régiment mixte
de troupes légères du
Clermont-Prince liégeois
1758-1759
au colonel liégeois de Hallet



UNIFORMES DU RÉGIMENT DE CAVALERIE
DE CLERMONT - PRINCE

Régiment créé pour M. de Choiseul-Beaupré
— premier mestre de camp en 1666 —
sous Louis XIV

A obtenu le titre de Clermont en 1709
et ce rang en 1724



UNIFORMES DU RÉGIMENT DE CAVALERIE
DE CLERMONT - PRINCE

Régiment créé de Nancré-dragons le 1^{er} juillet 1675

Filiation complémentaire à partir de la Maison d'Orléans
suivant le titre de "comte de Clermont" transmis
au duc d'Anjou (Maison d'Orléans)

par Louis-Henry-Joseph de Bourbon-Condé
neuvième et dernier prince de Condé



Cavalier du régiment de ligne
de Clermont-Prince
régiment de la Maison de Choiseul



Cavalier du régiment de dragons
de Clermont-Prince
régiment de la Maison d'Orléans
il ne recevra ce titre de
Clermont-Prince qu'à la Restauration

"Lorsqu'on est totalement égaré dans la forêt de la connaissance malgré ses montagnes de diplômes, on laisse son égo de côté et on demande de préférence son chemin à ceux qui sont initiés sur le sujet.

Cela éviterait au moins de lire ces montagnes d'immondices et de contrevérités historiques hautement toxiques dans les publications dites "officielles", et qui occasionnent le plus grand mal à cette affaire de la Bête parce qu'elles font régresser la connaissance de la réalité des faits et leurrent les plus naïfs pour les faire cheminer vers des sentiers perdus ou trébucher dans le puits sans fond de l'inculture ou de la bêtise."

Les cavaliers des légions et Volontaires des régiments mixtes des troupes légères (infanterie & cavalerie) qui n'avaient rien à voir en 1764-65 avec les régiments de dragons (unités régulières de la ligne).

Leur infanterie, composée de grenadiers et de fusiliers, n'est pas ici figurée.



Légion Royale n°1



Légion de Flandre n°2



Légion du Hainaut n°3

© pplberthelot - 2024



Légion de
Conflans n°4

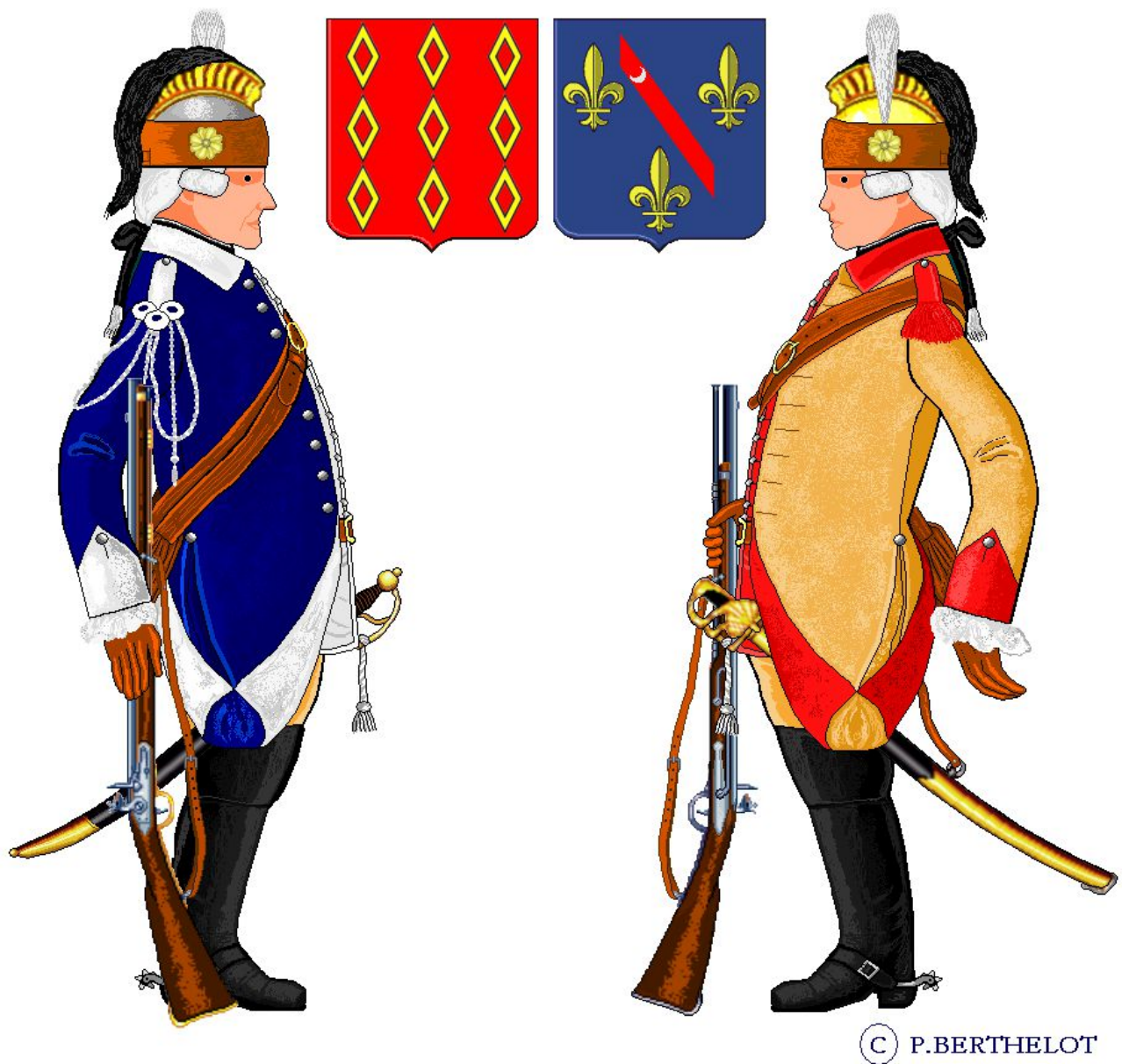


Volontaires de
Clermont n°5



Volontaires de
Soubise n°6

LÉGIIONS ET VOLONTAIRES À L'ORDONNANCE DE MARS 1763



Le cavalier des Volontaires de Soubise (6ème Légion) à gauche, et le cavalier des Volontaires de Clermont-Prince (5ème Légion) à droite.

Ces deux unités de troupes légères étaient aussi parfois confondues dans les textes d'époque de l'affaire de la Bête, sans doute parce qu'elles avaient conservé toutes deux l'utilisation de leurs appellation de "Volontaires" contrairement aux quatre autres Légions.

Comme quoi, les erreurs ne datent pas de hier... et que plus de 250 années de corrections à effectuer, ça commence à peser sérieusement sur cette affaire de la Bête !

Les Volontaires de Soubise étaient stationnés à Tournon en ce temps, et leur colonel-propriétaire n'était autre que le Prince de Rohan-Soubise, le disgracié de la bataille de Rossbach en 1757. Il était le gouverneur de Tournon en Vivarais, et c'était donc logique que son corps de Volontaires séjourne à ses côtés.

Les compagnies de cavalerie des Volontaires de Clermont-Prince se retrouvèrent en casernement entre Bourg-Saint-Andéol, Pradelles et Langogne. Cinquante sept hommes de ces compagnies passèrent ensuite vers Saint-Chély-d'Apcher avec Duhamel en novembre 1764.

Au mois d'avril 1765, l'ensemble de ces compagnies de cavalerie de Clermont-Prince quittèrent le Gévaudan pour Pont-Saint-Esprit sur les bord du Rhône. Elles devaient gagner ensuite, avec l'infanterie de leur régiment, la cité de Philippeville située de nos jours en Belgique.

À Langogne, elles seront remplacées dès l'année suivante par une compagnie du régiment de ligne de Bourbon-Cavalerie qui, venant de Stenay dans les Ardennes, s'était installé au Puy-En-Velay dès 1766.

Il y restera d'ailleurs stationné jusqu'à 1767 avant de gagner Besançon au début l'année suivante. Au départ de cette compagnie de cavalerie de Langogne, la caserne sera à nouveau occupée par quatre compagnies de dragons de la Légion du Haynaut, dont le régiment s'était aussi installé au Puy dès 1765.

